

FORMATION : la durée suffit-elle ?

Bienheureux les instits cru 1982 car le royaume de la formation en trois ans leur aura été ouvert. Et quelle formation !

Premier acte : visite guidée : «A ma gauche, une classe de maternelle, à ma droite, un cours moyen première année. Plus loin, vous pouvez apercevoir une section d'éducation spécialisée, là, juste derrière la 6^e normale...»

«Un professeur d'école normale et un inspecteur départemental de circonscription recevront mission durant tout le trimestre, de guider l'élève-instituteur au cours de ses différents stages dans les écoles. (Circulaire du 26 avril 1979.)

Deuxième acte : le drugstore : «Premier étage : unités de formation : math, français, histoire de la pédagogie... large éventail de formateurs... deuxième étage : stages en responsabilité d'une semaine, université, unités de formation... troisième étage : D.E.U.G., C.A.P., unités de formation, stages de trois mois...»

La rénovation prévue constituera une «innovation sans rupture». Le système éducatif est une création continue. (Circulaire du 26 avril 1979.)

Troisième acte : l'abattoir : A la fin de la première année il sera mis fin à la scolarité des élèves-instituteurs présentant un bilan insuffisant. (Circulaire du 26 avril 1979.)

Franchement, cette façon impersonnelle de rédiger : «il sera mis fin», ne vous trouble pas un tantinet ? Voyons de plus près.

D'abord, quel est l'objectif de cette réforme ? Ça, c'est dit en toutes lettres : «La réforme de 1975 fixe les objectifs et les caractéristiques (d'une rénovation profonde de la pédagogie). Il s'agit de permettre à chaque enfant de mettre en valeur, d'épanouir, dès l'école maternelle et primaire, tout l'éventail d'aptitudes dont il dispose, à l'exclusion ou au privilège d'aucune d'entre elles. Ceci implique une pédagogie clairvoyante, attentive à chaque aspect des personnalités, en pleine constitution des élèves, une pédagogie imprégnée de réussite et non d'échec, et qui ne privilégie ou ne délaisse aucun des modes d'accès à la connaissance. Pour cette nouvelle pédagogie, il faut de nouveaux maîtres.»

Voilà qui est bel et bon. Et les mouvements pédagogiques de frétiler d'aise en voyant ainsi le ministère chausser leurs propres formulations, enfileur leurs objectifs «sans rupture» ! Et de se dire que, peut-être, on sera davantage écouté dans les nouvelles écoles normales qui s'ouvrent à tout le champ social et se proposent de faire appel à un large éventail de formateurs. On ne parle pas, ici, des mouvements pédagogiques, à moins qu'ils soient inclus dans la formulation : «toutes personnalités qualifiées dans les domaines divers de la formation» ! Chance : cette formulation est précisée bien plus loin : «médecins, responsables économiques ou administratifs, animateurs culturels, etc.» Ben non ! A moins qu'ils soient inclus dans le «etc» !!!

Mais trêve d'orgueil mal placé. L'essentiel c'est qu'on mette sur pied une formation «imprégnée de réussite et non d'échec, et qui ne privilégie ou ne délaisse aucun des modes d'accès à la connaissance» et, on l'espère bien, qu'elle soit coopérative ou, du moins, co-gérée par tous les intéressés. C'est alors que les omissions et les restrictions de la circulaire en question prennent un drôle de poids.

Côté restrictions, voici l'objectif précis de la nouvelle formation : «l'acquisition d'une qualification professionnelle fondée sur :

- la «polyvalence» sans tomber dans l'encyclopédisme,
- une grande rigueur dans la définition des contenus et la progression,
- une démarche scientifique s'appuyant constamment sur l'observation et excluant les vaines spéculations.»

Est-il nécessaire de commenter ?

Côté omissions, on ne parle jamais de l'élève-maître comme d'une personne ayant des goûts, des compétences, des choix, des engagements, des modes de pensée personnels. C'est un élève-maître-OBJET totalement agi par le système. Certes, il n'est plus obligé de souscrire un engagement avec l'Etat dès son entrée à l'E.N. mais c'est pour mieux trier ! Car dès leur entrée, on fixe aux élèves-maîtres un plan de formation dans la définition duquel ils n'ont aucune part puisque c'est l'équipe pédagogique de l'Ecole Normale qui en décide. Dans leurs stages, leurs visites, ils sont suivis par un prof et un inspecteur qui, à la fin de chaque trimestre, font, seuls, le bilan. Au terme de la première année on met donc fin à la scolarité des élèves-instituteurs présentant un bilan insuffisant et il n'est

prévu aucune structure d'appel. Enfin, pour ceux qui franchissent la «porte étroite qui chancelle» (Verlaine, pas Beullac), il y aura un gros paquet d'unités de formations à obtenir, celles-ci étant déjà très étroitement définies dans la circulaire du 26 avril 1979. Pas de pairs non plus dans les jurys composés de personnalités extérieures à l'établissement et de formateurs. Ce n'est plus une formation... c'est une camisole de force !

L'Éducateur aussi se propose de changer, dès l'année scolaire 79-80. Mais pour de bon et, comme dit l'autre, «sans rupture» ! Nous nous proposons de faire de la revue de l'I.C.E.M., plus encore que par le passé, un **outil** d'ouverture et de formation. Ouverture vers tout ce qui se fait dans le champ social et qui nous interpelle. Ouverture vers la réalité du fonctionnement de nos classes. Ouverture à une meilleure compréhension de nos pratiques grâce à un dialogue permanent entre les enseignants de l'I.C.E.M. et d'autres personnes ou mouvements impliqués dans le domaine de l'éducation, intéressés par l'explicitation politique, sociale, psychologique, de pratiques concrètes. Pour ce faire, des rubriques régulières sont en train de se mettre en place dans **L'Éducateur**.

Formation permanente de façon à donner des outils directement utilisables à tous ceux/celles qui veulent modifier quelque chose dans leur classe tout de suite, dans le sens de la pédagogie Freinet. Ainsi, dans chaque numéro, vous trouverez plusieurs fiches technologiques permettant d'animer une ou plusieurs activités. Dans un numéro sur quatre vous trouverez un dossier faisant le point actuel sur un aspect essentiel de la pédagogie Freinet et permettant de la mettre en pratique immédiatement. Ainsi, le dossier du présent numéro. Ainsi, le dossier qui paraîtra sur le rôle de l'enseignant, la part aidante de l'éducateur dans une pédagogie coopérative. Ainsi, le dossier initiant aux techniques, aux théories et aux pratiques permettant de réaliser un journal, d'utiliser l'imprimerie ou le limographe avec des enfants, de fabriquer ou d'améliorer des outils de reprographie. Ainsi, le dossier permettant de comprendre, à partir du témoignage de la commission éducation spécialisée de l'I.C.E.M., ce qu'on fait de «nos» élèves dans les classes dites normales, etc.

Il y aura encore bien d'autres choses dans **L'Éducateur** 79-80, et aussi, et surtout, vos préoccupations, vos témoignages, vos réactions de toutes sortes car ce n'est pas la revue d'un mouvement abstrait réduit, en fait, à quelques rédacteurs sachant, paraît-il, écrire. C'est **notre** revue, une revue écrite, conçue, réalisée, par des personnes impliquées dans une action sociale, éducative et qui ont besoin d'un outil pour échanger, communiquer, approfondir, témoigner ou *s'interroger*.

Mais pour que tout ceci soit possible, il faut des abonnés à **L'Éducateur**. Brutalement, mais sincèrement : la baisse des abonnements, l'an dernier, a failli conduire à une catastrophe. Nous faisons de la corde raide, financièrement parlant. Et les ressources nécessaires à la continuation de **L'Éducateur**, d'un autre **Éducateur** répondant davantage aux préoccupations de ses lecteurs, ce n'est pas dans la publicité que nous les chercherons ! Il n'y a que vous qui puissiez nous les apporter en vous abonnant, en faisant abonner vos établissements, vos bibliothèques, vos amis, et en poursuivant votre collaboration à **L'Éducateur** tout au long de l'année.

Christian POSLANIEC,
pour le C.D.



Deux fichiers pour votre classe

Le fichier

«Techniques d'illustration du journal scolaire»

mis au point par le groupe de l'Oise avec la collaboration des camarades du Loiret.

36 fiches, illustrées en couleur pour la plupart, format F.T.C. (17 × 22). Destinées aux enfants, les fiches expliquent les diverses techniques d'illustration : au limographe, linogravure, zinc gravé, carton découpé, pochoir tissu, mousse découpé, pochoir tissu, mousse découpée, fil, ficelle, laine, polystyrène gravé...

Prix : 25 F.

Le fichier

«Education corporelle»

qui regroupe 56 fiches parues dans les séries F.T.C. 500 à 790.

On y trouve différentes formes d'activités corporelles : expression corporelle, connaissance du corps, jeux avec des matériels divers, aménagement de cour, jeux de ballons, jeux folkloriques...

Prix : 35 F.

Adresser la commande accompagnée du règlement par chèque à C.E.L., B.P. 282, 06403 Cannes Cedex C.C.P. 115-03 T Marseille.
